Formation professionnelle continue

Conditions générales de vente

RÉFÉRENCE	VERSION	ORGANISME	QUALIOPI
CQA-CGV	14/11/2026	CODYQA	25FOR01786.2

1 · Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par CODYQA, FENNANE Mohamed Amine, entrepreneur individuel, 10 rue Jules Lemaître, 75012 Paris, SIRET 951 510 155 00025, déclaration d'activité n° 11 75 73360 75. Elles complètent le contrat ou la convention de formation, qui prévaut en cas de contradiction.

Le terme « client » désigne la personne qui achète la formation : le stagiaire lui-même (particulier), son employeur ou un financeur. Le terme « stagiaire » désigne la personne qui suit la formation.

2 · Inscription

1. candidature en ligne sur www.codyqa.com/candidater, puis test de sélection en ligne de 30 minutes ;
2. échange individuel de 10 minutes, qui vérifie les prérequis, le projet et la disponibilité sur le rythme choisi ;
3. réponse écrite sous 2 jours ouvrés au plus tard ; en cas de refus, CODYQA en indique le motif et, si possible, une orientation ;
4. envoi du programme, des présentes CGV, du règlement intérieur et, selon le financement, d'un devis ;
5. signature du contrat de formation professionnelle (particulier) ou de la convention de formation (employeur), ou accord du financeur ;
6. envoi de la convocation, du calendrier de la session et des accès au plus tard 3 jours ouvrés avant le démarrage.

Prérequis : Diplôme de niveau Bac+2 (niveau 5) et au moins 6 mois d'expérience professionnelle, sans dérogation. Comptent pour les 6 mois, cumulables : CDI, CDD, intérim, alternance, stages et activité indépendante. Le bénévolat ne compte pas. Pour l'examen Certif'IAG : expérience au cours de laquelle le stagiaire a produit des documents de travail (tableaux Excel, présentations PowerPoint, documents Word, rapports), vérifiée lors du test.

3 · Rythmes et organisation

La formation « Testeur logiciel QA augmenté par l'IA » dure 140 heures sur 4 semaines : 60 h de classes virtuelles en direct (20 séances de 3 h) et 80 h de travail tutoré à distance. Elle est proposée en deux rythmes, chacun avec ses propres dates de promotion (calendrier publié sur le site) : **Jour**, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h, et **Soir**, du lundi au vendredi, de 19 h à 22 h (heure de Paris). Le programme, les évaluations et le prix sont identiques. Le rythme est choisi à l'inscription et figure au contrat ou à la convention.

Chaque groupe compte 8 stagiaires au maximum. Le travail tutoré est réalisé à distance, à votre rythme dans la semaine ; chaque rendu reçoit une réponse écrite du formateur sous 48 heures ouvrées au plus tard.

4 · Prix

Les prix sont indiqués en euros nets de taxe (Exonération de TVA, article 261-4-4° a du CGI). Le prix de la formation est de **2 290,00 €** pour 140 heures, quel que soit le rythme. Il comprend les classes virtuelles, le travail tutoré et sa correction, le suivi individuel, l'accès à l'espace de formation en ligne, les supports, les examens blancs et l'accompagnement de 3 mois décrit à l'article 9. Une inscription à l'examen ISTQB® CTFL auprès du GASQ et une inscription à la certification Certif'IAG (RS6891) auprès de Kompétences sont incluses : elles ne sont facturées en supplément ni au stagiaire ni au financeur. Le prix applicable est celui du devis ou du contrat signé.

5 · Financement

AUTOFINANCEMENT	Contrat de formation professionnelle signé par le stagiaire, paiement au fil de la formation selon l'article 6.
AIF FRANCE TRAVAIL	CODYQA établit un devis, transmis à France Travail au moins 15 jours avant le démarrage. La décision appartient à France Travail. Aucune somme n'est demandée au stagiaire avant cette décision, ni pour la part prise en charge.
EMPLOYEUR OU OPCO	Convention de formation signée avec l'employeur. En cas de prise en charge par un OPCO, l'employeur fait la demande avant le démarrage.
AUTRES FINANCEURS	Facturation selon l'accord de financement ; le reste éventuel est payé par le stagiaire au fil de la formation, selon l'article 6.

6 · Paiement

Particuliers (article L6353-6 du Code du travail) : aucune somme n'est demandée avant la fin du délai de rétractation. Le paiement se fait au fil de la formation, en 3 échéances sans frais :

ÉCHÉANCE	MONTANT
Au démarrage, après la fin du délai de rétractation	687,00 €
À J+11 (fin de la 2e semaine)	801,50 €
À J+25 (fin de la 4e semaine)	801,50 €
Total	**2 290,00 €**

Moyens de paiement : prélèvement automatique (SEPA ou carte bancaire), virement, ou, sur demande, chèques remis après la fin du délai de rétractation et encaissés à chaque échéance. Le premier versement ne dépasse pas 30 % du prix. Aucun paiement intégral à l'avance n'est demandé et aucun crédit n'est proposé. En cas de prise en charge partielle par un financeur, l'échéancier porte sur le reste à payer.

Employeurs et financeurs : facture payable à 30 jours, sans échéancier. Tout retard entraîne des pénalités au taux de la Banque centrale européenne majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce). En cas de prise en charge partielle par un OPCO, la différence est facturée à l'employeur.

7 · Rétractation

Le particulier qui signe un contrat de formation professionnelle dispose de **14 jours calendaires** pour se rétracter à compter de sa signature, sans motif ni frais, par lettre recommandée avec avis de réception ou par courriel à contact@codyqa.com (articles L6353-5 du Code du travail et L221-18 du Code de la consommation). Un formulaire de rétractation est annexé au contrat. La formation ne commence pas avant la fin de ce délai.

8 · Changements, report, annulation et abandon

- **Changement de rythme :** possible sur demande avant le démarrage, et en cours de formation s'il reste de la place dans l'autre rythme.
- **Changement de session :** possible sur demande jusqu'à 15 jours avant le démarrage, sans frais, vers une promotion suivante.
- **Force majeure** (maladie, accident, décès d'un proche, événement grave justifié) : report vers la promotion suivante, les heures réalisées restant acquises.
- **Ouverture :** chaque rythme ouvre à partir de 6 inscrits. Sinon, 15 jours avant le démarrage, CODYQA propose l'autre rythme ou la promotion suivante ; vous pouvez refuser : vous ne devez alors rien et les sommes éventuellement versées vous sont remboursées.
- **Absence à une classe virtuelle :** le stagiaire prévient le formateur au plus tôt. Il peut utiliser le rattrapage croisé ci-dessous ou, à défaut, reprendre la séance à partir des supports et d'un point avec le formateur. L'heure manquée n'est pas attestée comme réalisée.
- **Rattrapage croisé :** quand une promotion de l'autre rythme est en cours, une séance manquée peut être suivie avec ce groupe lorsqu'il la traite (en général deux semaines plus tard), dans la limite de 3 séances sur la formation et si le groupe d'accueil compte moins de 8 présents ; l'émargement se fait dans la séance suivie. Pour un stagiaire dont le financeur fixe les horaires (AIF, OPCO), le rattrapage croisé reste une exception justifiée.
- **Force majeure en cours de formation :** seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata (article L6353-7), ou le stagiaire est reporté sur la promotion suivante.
- **Arrêt pendant la première semaine (garantie première semaine) :** si le stagiaire arrête la formation au plus tard le cinquième jour ouvré suivant le démarrage, en le signalant par écrit à contact@codyqa.com, seules les heures réalisées sont dues, au prorata de leur valeur, sans dédommagement. Les échéances suivantes sont annulées et toute somme versée au-delà des heures réalisées est remboursée sous 30 jours.
- **Abandon sans force majeure :** les heures réalisées restent dues, ainsi qu'un dédommagement de 20 % du prix des heures non réalisées. Les échéances restantes sont recalculées sur ce montant. Ce dédommagement n'est jamais facturé à un employeur, à un OPCO ou à un financeur au titre de la formation.
- **Report par CODYQA :** CODYQA peut reporter une classe virtuelle avec un préavis d'au moins 48 heures, sauf urgence, et communique la nouvelle date. Si CODYQA ne peut pas assurer tout ou partie de la formation, le stagiaire choisit entre le report des séances concernées, le report sur une promotion suivante ou le remboursement, sous 30 jours, des heures non réalisées.

9 · Accompagnement de 3 mois

Pendant les 3 mois qui suivent la formation, le stagiaire bénéficie de :

- une visioconférence collective par mois ;
- la relecture de vos CV et candidatures, avec réponse sous 48 h ouvrées ;
- une sélection hebdomadaire d'offres d'emploi ;

- la lettre mensuelle QA Radar, avec votre accord.

Cet accompagnement est un service de suivi inclus dans le prix ; il ne comporte aucun engagement de résultat, notamment d'emploi.

10 · Formation à distance

La formation se déroule entièrement à distance : classes virtuelles en direct (Google Meet) et espace de formation en ligne CODYQA (supports, consignes et dépôt des travaux, corrections, QCM, examens blancs). Les liens d'accès sont communiqués avec la convocation. Les classes virtuelles ne sont pas enregistrées. Le stagiaire dispose d'un ordinateur, d'une connexion Internet stable, d'une webcam et d'un micro. Assistance technique et pédagogique : contact@codyqa.com, du lundi au vendredi, réponse sous 48 heures ouvrées. L'assiduité est prouvée par l'émargement de chaque classe virtuelle et par les traces de réalisation du travail tutoré.

11 · Examens et certifications

Les examens ISTQB® CTFL (GASQ) et Certif'IAG (Kompétences) sont organisés par ces organismes, selon leurs règles. L'épreuve Certif'IAG comprend un rapport écrit et un oral, qui a lieu après la formation. La certification Certif'IAG suppose que le stagiaire remplisse les prérequis du certificateur. CODYQA prépare aux examens ; il ne peut pas garantir leur réussite. En cas d'échec, la nouvelle inscription est à la charge du stagiaire, au tarif et selon les règles de nouvelle tentative du certificateur (GASQ ou Kompétences) ; CODYQA peut s'en charger pour lui au prix coûtant, sans marge. Avant ce nouveau passage, CODYQA lui offre, pendant les 3 mois d'accompagnement, une séance de révision individuelle d'une heure et un examen blanc corrigé.

12 · Accessibilité

Toute personne en situation de handicap peut signaler ses besoins dès la candidature, de façon confidentielle, au référent handicap (Mohamed Amine FENNANE, contact@codyqa.com). CODYQA étudie avec elle les aménagements possibles (rythme, durée des séances, supports adaptés, temps supplémentaire aux examens) et, si besoin, s'appuie sur l'Agefiph, Cap emploi ou la MDPH.

13 · Propriété intellectuelle

Les supports et ressources remis restent la propriété de CODYQA et sont réservés à l'usage personnel du stagiaire. Toute reproduction, diffusion ou partage d'accès est interdit sans accord écrit.

14 · Données personnelles

CODYQA, responsable de traitement, utilise les données des candidats et stagiaires (identité, coordonnées, diplômes et expérience, résultats) pour gérer les candidatures et les formations, respecter ses obligations légales et de certification Qualiopi, échanger avec les financeurs et inscrire les stagiaires aux examens. Les données des candidats non inscrits sont conservées 2 ans après le dernier contact, celles des stagiaires 5 ans après la formation (10 ans pour les pièces comptables). Droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition : contact@codyqa.com. Réclamation possible auprès de la CNIL.

15 · Réclamations, médiation et droit applicable

Toute réclamation est adressée à contact@codyqa.com. CODYQA accuse réception sous 5 jours ouvrés et répond par écrit sous 15 jours ouvrés. Le particulier peut ensuite recourir gratuitement au médiateur de la consommation : CM2C, Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, www.cm2c.net.

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun.